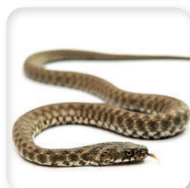


USAGE
PRO.

GRAND
PUBLIC

SERPENTS



PRODUIT BIOCIDE TP 19

USAGES :

Eloignement des serpents
en usage extérieur

TYPE :

Granulés prêt à l'emploi.
Couleur beige.

CONTIENT :

0,33% Géraniol
(CAS 106-24-1)

DURÉE DE CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Non classé

CONDITIONNEMENT :

Seau de 8 kg

REPULSIF SERPENTS



Résiste à l'eau - Rémanent

Répulsif serpents qui permet de protéger la rocaille, le potager, les massifs, les abords de la terrasse, de la piscine et la maison contre les invasions de serpents, lézards, orvets.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Prêts à l'emploi, les granulés agissent immédiatement sur les sens gustatifs et olfactifs des serpents, qui identifient leur environnement grâce aux capteurs présents sur leur langue. Sous l'effet de l'humidité, les granulés diffusent un "gaz" lourd qui stagne à la surface du sol et trouble les reptiles. Ceux-ci perturbés, s'éloignent rapidement de la zone protégée.

Le contact avec la terre optimise l'action des granulés et sous l'effet de l'humidité (pluie, rosée...), l'effet se réactive.

APPLICATION

Épandre une poignée de granulés par m² (40 g) dans la zone à protéger, de préférence sur la terre. Le granulé permet de protéger la zone traitée pendant près de 3 mois.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Équipez-vous de gants avant de "toucher" les granulés.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.fr.

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Mettre à l'abri de la lumière.

- Conservé hors de la portée des enfants.

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet non dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.